

BVGer F-7326/2017 vom 13. Dezember 2017

Bundesverwaltungsgericht, 2017-12-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_F-7326_2017

FR: TAF F-7326/2017 du 13 décembre 2017

IT: TAF F-7326/2017 del 13 dicembre 2017

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

L'affaire est radiée du rôle.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 3

Un montant de 1'400 francs est alloué au recourant à titre de dépens, à charge de l'autorité inférieure.

E. 4

L'autorité inférieure est avertie qu'un manque de coopération tel que constaté dans la présente affaire ne sera plus toléré à l'avenir et serait passible des sanctions disciplinaires prévues à l'art. 60 al. 1 PA.

E. 5

La présente décision est adressée : - au recourant (Recommandé ; annexe : double du préavis de l'autorité inférieure du 17 janvier 2019) - à l'autorité inférieure, avec dossier en retour - au Service de la population et des migrants, Section asile et renvois, du canton de Fribourg, pour information
Le juge unique : La greffière : Gregor Chatton Noémie Gonseth
Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.